



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 11 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 05 juillet 2024
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 16 juillet 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAU, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUMSEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrice BOUCAU, M. Yves LOUME, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT,
 Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
 M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
 M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : MUSÉE DE BORDA - PARTENARIATS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le Code du patrimoine et notamment l'article L. 441-2,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 2 JUILLET 2024.

CONSIDÉRANT la réouverture du site de la Basilique antique après sa rénovation et la mise en œuvre d'un nouveau parcours muséographique visant à améliorer la diffusion des connaissances scientifiques sur la période gallo-romaine,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 2 de la loi n° 2002-5 relative aux musées de France, le musée de Borda doit contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion,

CONSIDÉRANT la présentation dans le parcours de visite de vitrines thématiques présentant des opérations archéologiques importantes, réalisées récemment sur le territoire et qui seront amenées à être renouvelées en fonction de l'actualité de la recherche, il est nécessaire de conclure avec les opérateurs archéologiques concernés, des conventions de partenariats pour la sélection des vestiges à présenter et l'élaboration des contenus de médiation.

SUR PROPOSITION DE Mme LABARCHEDE Martine, Conseillère municipale déléguée, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE les partenariats à intervenir tels que présentés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention, contrat ou pièce et leurs éventuels avenants se rapportant à la mise en place de ces partenariats.

**Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »